

Slovénie



Position des femmes dans la prise de décision : **1.14/5**

Position socio-économique des femmes : **2.78/5**

Violences faites aux femmes : **2/5**

COMPRENDRE LA SLOVÉNIE

La législation régissant la parité dans la prise de décision politique a fait entrer 38% de femmes au parlement slovène. Le système électoral mixte interdisant les règles de placement, les femmes candidates ont été élues à l'assemblée nationale en proportion de leur présence sur les listes électorales.

Dans le secteur privé, la recommandation gouvernementale appelant en 2004 à 40% de femmes dans les conseils d'administration (CA) de tous les organismes et entreprises d'Etat n'a pas été mise en œuvre. Parmi les plus grandes entreprises privées, on ne compte que 15% de femmes au sein des CA.

La Slovénie présente le différentiel femmes-hommes le plus réduit en matière d'emploi pour les parents d'enfants de moins de 12 ans. En effet, la Slovénie est l'unique pays d'Europe où les mères de jeunes enfants (84,9%) ont plus de chance d'avoir un emploi que les femmes sans enfant de moins de 12 ans (83%). Le taux d'emploi des femmes augmente de 1,9% quand elles ont des enfants, alors que celui des hommes augmente de 12,2%.

De bonnes dispositions en matière de congé de maternité, de paternité et parental, encouragent les parents à reprendre le travail. La plupart des femmes prennent un an de congé (92% des personnes qui profitent du congé parental sont les femmes). 91% des enfants fréquentent une école maternelle. Cependant, 40,2% des femmes qui assument la garde et qui sont inactives ou travaillent à temps partiel disent le faire en raison du manque de services adéquats.

La Slovénie affiche le plus fort écart entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes âgé-e-s. Au-dessus de 65 ans, près de trois fois plus de femme que d'hommes sont pauvres : la différence femmes-hommes atteint 17,6%, le taux le plus élevé de l'UE. Un tiers seulement des seniors dépendants sont pris en charge par des professionnel-le-s.

En Slovénie, une personne sur trois connaît une victime de violence conjugale.¹ Les services ouverts aux femmes victimes de violence sont comparativement bons au regard des normes européennes, avec 1,14 places en refuge pour 10 000 habitant-e-s.

TENDANCES :



La Slovénie a accompli de rapides progrès dans la représentation des femmes aux postes politiques, grâce à l'introduction en 2006 d'un amendement modifiant la loi électorale. En 2004, on comptait 12,2% de femmes au parlement. La nouvelle loi exige 35% de femmes candidates sur les listes nationales. Les femmes jouissent déjà de la parité aux postes de direction au sein du parlement.

En outre, d'ici à 2014, 40% des candidat-e-s sur les listes électorales locales devront être des femmes, avec une alternance femme/homme dans la première moitié de la liste.

Le différentiel officiel de salaire entre les femmes et les hommes est l'un des plus bas de l'UE, avec ses 4,4% en 2010. Le fossé est également en train de rétrécir, soit 3,7% en 2011.



En 2011-2012, le gouvernement slovène a adopté une nouvelle loi réglementant l'accès à l'aide sociale et s'attaquant au déficit public, qui rabotait un large éventail d'avantages sociaux, avec des conséquences spécifiques sur les femmes et les groupes les plus vulnérables de la société. Ainsi, pour ce qui est de la rémunération du congé parental en 2012, elle a été revue à la baisse, passant du salaire complet à 90% du dernier salaire. La couverture santé publique a également été grignotée. Quant à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes, l'accès à l'avortement a été limité, la sécurité sociale publique ne couvrant plus que 80% de l'intervention.

Points phares

38%

de femmes au parlement

8% de femmes ministres seniors

15%

de femmes dans les conseils d'administration des grandes sociétés

3,7%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

9,2%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

27,1%

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

36%

des enfants de moins de 3 ans en crèche

1,14

place dans les refuges pour les femmes victimes de violence pour 10 000 habitant-e-s.

¹ Eurobaromètre spécial 344 - 2010